



La CSSCT & les RP du Cargo

La CSSCT ça sert à quoi ?

Cette commission se réunit au minimum une fois par trimestre.

Des réunions extraordinaires peuvent être réalisées lors d'évènements exceptionnels comme un accident grave.

Le rôle de la CSSCT est de **veiller à la santé mentale et physique, à la sécurité et aux conditions de travail des salariés** du secteur, comme les conséquences d'un changement d'horaire. Sa mission est également de proposer des **actions de préventions des risques professionnels**.

L'analyse réalisée lors de ces réunions servira par la suite aux élus du CSE, dans le cadre des débats en CSE, à émettre un avis éclairé sur les sujets portés à l'ordre du jour et nécessitant un vote en session, comme un changement d'organisation.

Qui y va ?

La Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail se compose de :

- ✓ 1 **Président**, membre de la Direction
- ✓ 5 Commissaires désignés par les Organisations Syndicales représentatives.
- ✓ 1 **Coordinateur** et 1 **coordinateur adjoint**, nommés par les commissaires.
- ✓ Au minimum 1 des membres doit être issu du collège Cadres : Michel SIDOLI pour la CFE-CGC.
- ✓ la **médecine du travail**
- ✓ des **invités** : l'inspection du travail, contrôleurs de la sécurité sociale et des invités en fonction des thèmes abordés.



Et les Représentants de Proximité alors ?

8 Représentants de Proximité nommés par les Organisations Syndicales représentatives :

- ✓ 1RP CFE-CGC : Yannick DUMONT



Et leur rôle ?

Ils sont un relais direct entre les salariés, les élus CSE, les managers, les RH et les relations sociales :

- ✓ Ils remontent les informations locales aux élus
- ✓ Ils relayent aux salariés les informations transmises par le CSE
- ✓ Ils participent aux démarches de préventions.

